

ATELIERS PONCTUELS
« Musique en famille »
Mode d'emploi

C'est quoi : apprentissage de chansons, comptines, danses, pratique de petits instrument et restitution devant public

C'est quand :

Session « Roule galette »

Dates des ateliers de la Session :

- * le mercredi 26 février 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 5 mars 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 12 mars 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 19 mars 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 26 mars 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 2 avril 2025 - 10h30 : restitution devant public

Session « Trop de choses à faire avant de dormir »

Dates des ateliers de la Session

- * le mercredi 14 mai 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 21 mai 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 4 juin 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 11 juin 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 18 juin 2025 de 10h30 à 11h30
- * le mercredi 25 juin 2025 – 10h30 : restitution devant public

C'est où : au conservatoire Arthur Honegger – salle n°116 – 1^{er} étage

C'est pour qui : un enfant scolarisé soit en petite section maternelle, soit en moyenne section maternelle et un adulte

Combien il y a de places dans chaque session : 8 enfants et 8 adultes maximum

C'est fait par qui : Aude MESAS

Combien de temps ça dure : 5 séances d'1h00 + 1 restitution devant public

Comment s'inscrire : en remplissant une fiche d'inscription disponible à l'accueil du Conservatoire ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement et à renvoyer à l'adresse mail conservatoire@lehavre.fr.

En choisissant la ou les thématiques souhaitées

La fiche d'inscription à la session devra être retournée dûment complétée et signée à l'accueil du conservatoire ou par mail (conservatoire@lehavre.fr) au plus tard le mercredi précédent la date de la 1^{ère} séance de la thématique choisi

Attention – Session du 26 février 2025 : compte-tenu de l'organisation du conservatoire pendant les vacances de février 2025, les fiches d'inscription seront à retourner à l'établissement au plus tard le mercredi 12 février 2025

Ça coûte combien : 50€ par session et par enfant (gratuit pour l'adulte) quel que soit le nombre de séances suivies durant la ou les sessions choisies.

La facture sera adressée aux parents de l'enfant inscrit, par voie postale, lorsque la ou les sessions choisie(s) sera/seront terminée(s). Elle sera à payer auprès de la Trésorerie Municipale selon les instructions mentionnées à son verso.